

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Objet : Facturation assainissement – calcul du temps passé.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 mai 2003, le conseil municipal avait évalué des frais de gestion du budget assainissement à 8% des dépenses réalisées de l'année N-1.

Monsieur le Maire informe que la trésorerie de Meslay du Maine n'est pas favorable à ce calcul, et préconise d'évaluer au temps passé par la secrétaire pour facturer l'assainissement.

Un calcul sur le salaire annuel et les charges annuelles est donc effectué, une estimation de 5% est proposée sur le temps passé à l'année pour la facturation assainissement.

Monsieur le Maire propose donc de fixer un taux de 5% sur le salaire et charges annuelles, le temps passé pour facturation annuelle de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide:

- D'accepter le taux de 5% sur le salaire et charges annuelles de la secrétaire, le temps passé pour la facturation annuelle de l'assainissement.

Objet : Location du jardin communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une offre de location du jardin communal. Cette offre, de Monsieur Alain PAGERIE, demeurant à Bouessay (Mayenne) 10, Rue de l'Eglise, s'élève à un montant de 90,00 € pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer le jardin communal à Monsieur Alain PAGERIE pour un montant de 90,00 € pour l'année 2015 ;

Objet : Demande de subventions réserve parlementaire pour le projet extension du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 19 décembre 2013, le conseil autorisait le projet d'extension du cimetière communal, il propose de demander une subvention à Mr Guillaume Chevrollier, député de la Mayenne pour demande de réserve parlementaire.

Un dossier doit être transmis avant le 30 juin prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives au dossier de demande de subvention réserve parlementaire, soit : projet d'extension du cimetière communal.

Objet : Convention d’instruction des autorisations du droit des sols à la CDC de Sablé sur Sarthe.

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d’adhésion au Service Commun d’Instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal décide :

- D’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d’adhésion au Service Commun d’Instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe

Objet : Visa d’architecte – Lotissement de l’Aubépine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 21 juillet 2011, le conseil municipal avait désigné le bureau d’étude Site in Pause à Angers, représenté par Mr Rémi Liébert comme architecte pour le lotissement de l’Aubépine, il informe le conseil que la société SARL PAUSE n’existe plus à Angers, mais que Mr Liébert propose de continuer sa prestation et de viser les lots des futurs acquéreurs (obligatoire pour l’obtention du permis de construire) avec sa société située à Fargues St Hilaire (Gironde), nommée SARL A2, qu’il dirige avec Karine Dubreuil depuis le 10 janvier 2014. Mr Liébert souhaite garder le même tarif qu’en 2012 (délibération du 18 juin 2012), soit 330 €HT par visa d’architecte.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil décide :

- De choisir la SARL A2 située à Fargues St Hilaire représenté par Mr Rémi Liébert et Madame Karine Dubreuil.
- De maintenir le prix de visa architecte à 330€ HT l’unité (obligatoire pour l’obtention du permis de construire).

Objet : Taux d’imposition 2015

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d’imposition 2015, comme l’année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide pour 2015, de maintenir les taux d’imposition à savoir :

Taxe d’habitation à 13.92% .

Taxe foncière (bâti), maintien du taux soit 18.44 % .

Taxe foncière (non bâti), maintien du taux soit 31,82 % .

PRODUIT FISCAL 2015				
Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Bases imposition 2015	Produit fiscal
1. Taxe d’habitation	13,92 %	13,92 %	414 200	57 657
2. Taxe foncière (bâti)	18,44 %	18,44 %	295 000	54 398
3. Taxe foncière (non bâti)	31,82 %	31,82%	62 100	19 760
4				
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				131 815

Objet : Budget Assainissement 2015

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section d'exploitation ; recettes = dépenses = 129 413,35 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 26 604,23 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget assainissement 2015 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Lotissement La Martinière 2015

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 9 545,00 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 0 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement La Martinière » 2015 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Lotissement de la Fuie 2015

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 14 986,30 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 0 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement de la Fuie » 2015 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine 2015

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 342 218.36 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 441 481.92 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2015 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Principal 2015

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 483 261.84 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 295 000.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2015 tel qu'il est présenté.

Objet : Devis travaux église communale.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire suite au passage du contrôle de la prise de terre du paratonnerre de l'église de mettre celle-ci en conformité, il présente un devis de l'entreprise GOUGEON, s'élevant à 870 €HT, soit 1 044 €TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se mettre en conformité pour la prise de terre déficiente de l'église.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis pour un montant de 870 €HT, soit 1 044 €TTC pour la mise en conformité de la prise de terre déficiente à l'église communale.

Objet : Honoraires de l'assistant de mission conseil pour le projet d'extension du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 février 2015, Mr Bernard Beaudouin avait été désigné comme assistant mission conseil pour le projet d'extension du cimetière, Mr le Maire présente les honoraires s'élevant à 1 390 €TTC, cette prestation comprend trois phases, conception, évolution et conception des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- D'approuver les honoraires de Mr Bernard Beaudouin s'élevant à 1 390 €TTC pour le projet d'extension du cimetière communal.

Objet : Désignation d'un maître d'œuvre pour le projet d'extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 février 2015, le conseil municipal avait désigné la SCP Air Géo, représenté par Mr JOUCK, géomètre, situé au Mans, 74 avenue du Général de Gaulle, comme maître d'œuvre pour le projet d'extension du cimetière communal. Monsieur le Maire présente une convention comprenant la mission de relevé topographique et la mission de bornage périmétrique, pour un montant 3 170 € HT, soit 3 804 €TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention du bureau d'étude Air Géo, représenté par Mr JOUCK, géomètre, situé au Mans, 74 avenue du Général de Gaulle pour le projet d'extension du cimetière communal.

Affaires diverses :

- Mr le Maire informe qu'il a reçu un devis de l'entreprise COULON pour élagage auprès de la lagune et autres travaux sur la commune, notamment arrachage de la haie pour l'extension du cimetière., montant 1278€ttc.
- Suite à l'entretien de l'éclairage public cette semaine sur la commune, Mr Robieux a rencontré le SDEGM, celui-ci nous propose de couper l'éclairage public du 15 mai au 15 août, dans les lotissements communaux et propose également de maintenir l'»éclairage allumé toute la nuit le réveillon de Noël, du nouvel an, ainsi que le jour de la fête du village. Le conseil est favorable à cette proposition.
- Mardi 24 mars, réunion avec le personnel communal de l'école : trois personnes seront désormais sur la cour pour la surveillance de 13h00 jusqu'à 13h30, les enfants se dirigeront ensuite vers les TAP ou APC. Des règles de sécurité ont été prises pour le service du repas le midi (entrée et sortie des enfants, pas de circulation d'enfants pendant le repas).
- Mme Boisbouvier souhaite désormais que la commission de l'école se réunisse afin de trouver des solutions aux remarques soulevées lors des conseils d'école. Mme Langlais en prend note et fixe un rendez-vous.
- Arrêté DPU (terrain grande rue, pas d'application du droit de préemption)
- Mme Mottier informe le conseil d'une rencontre le 5 mars avec Mayenne Nature Environnement et le Syndicat de la Vaige, ce dernier propose de nettoyer le ruisseau, avec remise en état, de proposer aussi des plantations. Concernant la passerelle il conseille de travailler directement avec un menuisier pour diminuer le coût de construction. Une labellisation est prévue en juin prochain avec la participation de l'école.
- Mr le Maire présente les vues en 3D préparées par Mr Le Calloch du projet extension cimetière.
- Mr Monsimert a été déçu par des propos qu'il juge « indignes » concernant des constructions non conformes soulignées lors de la commission impôts du 12 mars dernier.

Fin de séance 23h00.